

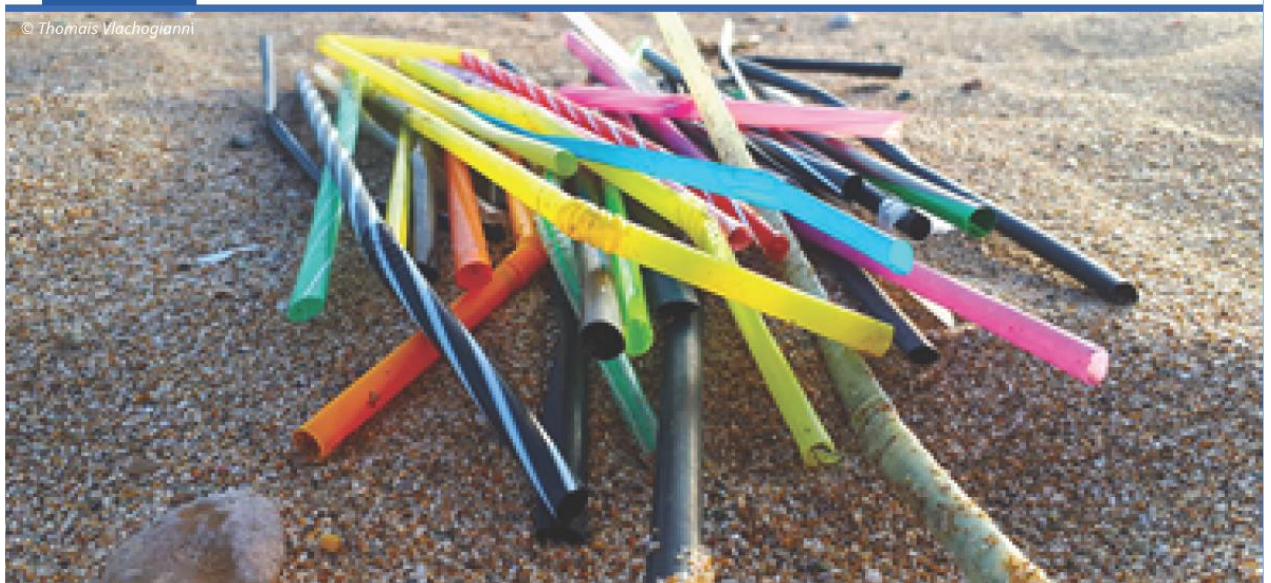
© Thomas Vlachogianni



ÉTUDE POUR DÉTERMINER LA CONSOMMATION DE PRODUITS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE DANS LES ENTREPRISES DU SECTEUR TOURISTIQUE EN RÉGION MÉDITERRANÉENNE



© Thomas Vlachogianni





Définition des produits en plastique à usage unique

Le terme « produits en plastique à usage unique » (PUU) se réfère à tous les produits entièrement ou partiellement fabriqués à partir de plastique et qui n'ont pas été conçus, créés ou mis sur le marché pour accomplir, pendant leur durée de vie, plusieurs trajets ou rotations en étant retournés à un producteur pour être remplis à nouveau ou pour être réutilisés pour un usage identique à celui pour lesquels ils ont été conçus, créés ou mis sur le marché.

Les PUU comprennent généralement les sacs en plastique, les couverts jetables, les pailles et bâtonnets mélangeurs de boisson en plastique, des récipients pour aliments et boissons, des emballages, des gobelets à emporter et leurs couvercles, les bâtonnets de coton-tige en plastique, les lingettes humides, les ballons, etc.

Pourquoi mener cette étude?

Selon une étude réalisée par le MIO-ECSDE, sur le littoral méditerranéen, les PUU représentent 38 % de tous les déchets recensés, allant de 18,6 % à 66,9 % par plage. En effet, dans un tiers des plages étudiées, plus de la moitié des déchets étaient des PUU¹.

L'UE prévoit l'interdiction de 15 articles en plastique à usage unique (ou PUU) à partir du mois de juillet 2021², ainsi qu'une réduction significative de la consommation de récipients alimentaires et gobelets, afin de promouvoir l'usage à grande échelle de matériaux alternatifs réutilisables (en plastique ou non).

Pour le reste de la Méditerranée, dans le cadre de [l'Union pour la Méditerranée](#) et de la [Convention de Barcelone](#), l'économie circulaire, la minimisation des plastiques et des déchets marins font partie des thèmes prioritaires. Le Plan d'Action pour la Méditerranée du [PNUÉ](#) élabore actuellement des lignes directrices régionales spécifiques sur les mesures qui visent à éliminer les articles en plastique à usage unique en Méditerranée.

Début 2021, le MIO-ECSDE a lancé cette étude afin de quantifier la consommation de PUU dans les établissements touristiques qui sont situés dans les pays de l'UE et les pays non membres de l'UE. L'étude prend en compte le type, la taille, la saisonnalité, la participation à des programmes de certification environnementaux et d'autres aspects. Le niveau de sensibilisation des entreprises concernant les impacts des PUU sur l'environnement côtier et marin sera également mesuré.

Pourquoi répondre à cette enquête en tant qu'entreprise du secteur touristique et de la restauration (hôtel, restaurant, cantine, café, snack, etc.)?

- Pour nous aider à comprendre ce qui pourrait freiner votre transition
- Pour participer à un effort à l'échelle de la Méditerranée pour surveiller la réduction des plastiques à usage unique
- Pour protéger votre capital naturel; et préserver l'environnement qui attire vos clients
- Pour être attractif et récompensé par un nombre croissant de clients sensibilisés aux questions environnementales

¹ Vlachogianni, Th., Skocir, M., Constantin, P., Labbe, C., Orthodoxou, D., Pesmatzoglou, I., Scannella, D., Spika, M., Zissimopoulos, V., Scoullou, M., 2019. Plastic Pollution on the Mediterranean Coastline: Generating Fit-For-Purpose Data to Support Decision-Making via a Participatory-Science Initiative. *Science of the Total Environment*, p. 13505

² La directive sur les plastiques à usage unique (directive relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement) est entrée en vigueur le 2 juillet 2019. La directive vise à lutter contre la pollution due aux plastiques à usage unique (et aux engins de pêche) car ce sont les articles les plus souvent trouvés sur les plages et les mers européennes. La directive prône une transition des plastiques à usage unique vers des produits et des systèmes réutilisables traitant des articles en plastique à usage unique par le biais d'une série de mesures politiques. Ces mesures comprennent des restrictions du marché, une réduction de la consommation, des exigences de conception, de collecte et d'étiquetage et des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP), en fonction du type d'article et des alternatives déjà disponibles. La directive s'applique aux articles à usage unique en plastique, y compris les plastiques d'origine biologique et biodégradables, c'est-à-dire qu'ils soient issus de la biomasse ou qu'ils soient destinés à se biodégrader dans le temps.



Versions en ligne du questionnaire

- [Questionnaire en français pour les entreprises du secteur touristique en région méditerranéenne.](#)
- [Questionnaire en anglais pour les entreprises du secteur touristique en région méditerranéenne.](#)
- [Questionnaire en grec pour les entreprises du secteur touristique en Grèce.](#)

L'étude ci-présente fait partie d'un ensemble d'efforts de la part du Bureau d'Information Méditerranéen pour l'Environnement, la Culture et le Développement Durable (MIO-ECSDE) qui ont pour but d'accélérer l'élimination des plastiques à usage unique dans toute la Méditerranée. Dans une première phase, l'étude se concentre principalement sur la Méditerranée, afin d'accompagner la mise en œuvre de la Directive qui porte sur la réduction de l'impact de certains produits en plastique à usage unique sur l'environnement.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Margaux Vlachos sur vlachou@mio-ecsde.org.

Le Bureau d'Information Méditerranéen pour l'Environnement, la Culture et le Développement Durable (MIO-ECSDE) est une fédération de 133 organisations méditerranéennes à but non lucratif (ONG) travaillant sur un large éventail de questions importantes qui portent sur la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. Les thématiques prioritaires comprennent la protection du milieu marin et la gestion des déchets solides. L'accent est mis sur la réduction de la pollution plastique à travers la promotion d'un comportement approprié des consommateurs, le recyclage et l'élimination rapide des produits en plastique à usage unique. Les outils utilisés par le MIO-ECSDE comprennent la formulation et la promotion de politiques solides et innovantes, des projets pilotes et des processus participatifs, ainsi que l'éducation et le renseignement systématique. www.mio-ecsde.org.



Cette action est cofinancée par le programme LIFE de l'Union européenne (subvention opérationnelle du MIO-ECSDE pour 2020-2021). Les sponsors de l'action ne sont pas responsables de l'utilisation des informations obtenues dans le formulaire.



Étude pour déterminer la consommation de produits en plastique à usage unique dans les entreprises du secteur touristique en région méditerranéenne

Les données suivantes seront utilisées dans le cadre de la recherche du Bureau d'Information Méditerranéen pour l'Environnement, la Culture et le Développement Durable (MIO-ECSDE) pour quantifier la consommation de produits en plastique à usage unique (PUU) et soutenir l'adaptation rapide des entreprises touristiques à la nouvelle législation qui porte sur la réduction des effets de certains produits en plastique sur l'environnement. Aux fins de cette recherche, les entreprises de restauration et de loisirs sont incluses dans la même catégorie.

Vous pouvez nous répondre de façon nominative ou anonyme.

Nominatif <input type="checkbox"/>	Anonyme <input type="checkbox"/>								
Informations de contact. Nom et prénom : _____ Nom de l'entreprise : _____ Tél.: _____	Si vous avez choisi de partager des données anonymes, sélectionnez un code afin que nous puissions effectuer l'analyse statistique. Dans chaque case, choisissez un nombre entre 1 et 9. <table border="1"><tr><td>1-9</td><td>1-9</td><td>1-9</td><td>1-9</td></tr><tr><td><input type="text"/></td><td><input type="text"/></td><td><input type="text"/></td><td><input type="text"/></td></tr></table>	1-9	1-9	1-9	1-9	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1-9	1-9	1-9	1-9						
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>						



1. Aspects opérationnels

1.1. Type d'entreprise. Cochez la catégorie qui convient à votre entreprise.

Chambres à louer	
Hôtel	
Restaurant	
Beach bar	
Bar/caféteria	
Autre	

1.2. Si vous avez répondu « autre » à la question précédente, indiquez votre type d'entreprise.

1.3. Taille de l'entreprise. Cochez la catégorie qui convient.

Petite entreprise (personnel de moins de 10 individus)	
Petite-moyenne entreprise (personnel de plus de 11 individus, mais de moins de 50 employés).	
Entreprise de taille moyenne (personnel de plus de 51 individus, mais de moins de 250 employés).	
Grande entreprise (personnel de plus de 250 individus).	

1.4. Votre entreprise se trouve dans une région

- Balnéaire
- Montagneuse
- En ville

1.5. Si votre entreprise est un hôtel, alors combien d'étoiles compte-t-il ?



Merci de bien vouloir fournir les informations requises dans le tableau ci-dessous. Si une des questions ne concerne pas votre secteur d'activité ou que vous ne connaissez pas la réponse, vous pouvez laisser la case vide.

	2019	2020
1.6. Nombre de clients (Précision pour les hôteliers: ici, nous ne demandons pas le nombre de nuitées.)		
1.7. Jours ouverts		
1.8. (Si hôtel ou RBNB) Nombre de nuitées que les clients passent en moyenne dans votre établissement. (Combien de nuitées vos clients y passent-ils en moyenne ?)		
1.9. (Si hôtel) Nombre de clients qui utilisent les autres services de votre entreprise comme le restaurant/ la piscine/ le beach bar.		
1.10. Est-ce que votre entreprise participe à un système de gestion/protection environnementale?	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, écrivez-nous lequel:	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, écrivez-nous lequel:
1.11. Est-ce que vous proposez des services de livraison ?	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>



2. Niveau de compréhension, de sensibilisation et de préparation

2.1. Sur une échelle de 1 (minimum) à 4 (maximum), dans quelle mesure comprenez-vous et êtes-vous sensibilisé aux impacts des produits en plastique à usage unique (PUU) sur les écosystèmes terrestres et marins?

1 2 3 4

2.2. Sur une échelle de 1 (minimum) à 4 (maximum), quelle importance accordez-vous à la réduction de la pollution plastique pour votre communauté et votre entreprise ?

1 2 3 4

Si votre entreprise est basée dans un pays méditerranéen membre de l'Union européenne.

2.3. Êtes-vous au courant de la Directive européenne qui interdit l'utilisation de certains produits en plastique à usage unique (PUU)?

Oui Non

2.4. Sur une échelle de 1 (minimum) à 4 (maximum), dans quelle mesure vous sentez-vous préparé à appliquer la Directive européenne relative aux PUU ainsi que sa transposition dans le droit national ?

1 2 3 4

Si votre entreprise est basée dans un pays méditerranéen hors de l'Union européenne.

2.5. Êtes-vous au courant des efforts régionaux (Européens, PNUE, PNUE/PAM, Union pour la Méditerranée, etc.) qui ont pour but de traiter le problème de la pollution par les PUU?

Oui Non

2.6. Sur une échelle de 1 (minimum) à 4 (maximum), dans quelle mesure vous sentez-vous préparé à suivre ces initiatives et/ou lois et lignes directrices nationales pertinentes?

1 2 3 4

Toutes les entreprises.

2.7. Avez-vous déjà recherché des solutions pour réduire la consommation de produits en plastique à usage unique (PUU)?

Oui Non



2.8. Sur une échelle de 1 (minimum) à 4 (maximum), à quel point considérez-vous que la réduction de la pollution plastique est importante pour votre communauté et votre entreprise?

1 2 3 4

2.9. Sur une échelle de 1 (minimum) à 4 (maximum), à quel point pensez-vous qu'un effort ostensible de diminution de l'usage de produits plastiques aura un impact positif sur l'opinion de vos clients et donc sur votre entreprise?

1 2 3 4

2.10. Si vous souhaitez faire un commentaire additionnel, écrivez-le ci-dessous:

Sur une échelle de 1 (minimum) à 4 (maximum), à quel point pensez-vous que les obstacles mentionnés ci-dessous sont problématiques?

2.11. Le coût des matériaux alternatifs (surtout par rapport au coût des PUU couramment utilisés).

1 2 3 4

2.12. Les «mauvaises» habitudes des clients (p. ex. ils considèrent que c'est normal de recevoir une paille en plastique avec leur verre/boisson).

1 2 3 4

2.13. Des difficultés en matière de gestion quotidienne (p. ex. le personnel n'est pas éduqué aux meilleures pratiques pour la diminution de la consommation de plastique et n'agit pas en fonction).

1 2 3 4

2.14. Le manque d'infrastructures appropriées (p. ex. organisation du recyclage par la municipalité).

1 2 3 4

2.15. Si vous souhaitez faire un commentaire supplémentaire, partagez-le avec nous ci-dessous:



3. Données statistiques sur la consommation de produits en plastique à usage unique pour les années 2019 et 2020.

Si vous devez recourir à des unités de mesure autres que celles que nous recommandons, veuillez les indiquer clairement (par exemple en kilogrammes, grammes ou article).

L'aide de votre responsable des commandes/de l'entrepôt ou de votre comptable peut être utile pour remplir les tableaux ci-dessous.

Si vous n'avez utilisé aucun des matériaux suivants, veuillez l'indiquer en marquant « 0 ».

	Type	Quantité 2019	Quantité 2020
3.1	Gobelets en plastique (articles)		
3.2	Pailles en plastique (articles)		
3.3	Couverts en plastique (articles)		
3.4	Assiettes en plastique (articles)		
3.5	Bâtonnets mélangeurs de boisson (articles)		
3.6	Récipients et gobelets alimentaires en polystyrène expansé ou polyuréthane		
3.7	Bâtonnets de coton-tige en plastique (articles)		
3.8	Lingettes humides (articles)		

		Oui	Non
3.9	Avez-vous utilisé vos stocks de produits en plastique à usage unique datant de 2018;		
3.10	En 2019, avez-vous gardé des stocks de produits en plastique à usage unique?		
3.11	En 2020, avez-vous gardé des stocks de produits en plastique à usage unique?		



De plus, si vous le souhaitez, vous pouvez compléter les informations sur les catégories de produits en plastique suivants:

	Type	Quantité 2019	Quantité 2020
3.12	Sacs en plastique légers (kg)*		
3.13	Petites bouteilles d'eau ($\leq 0.5L$) (articles)		
3.14	Grandes bouteilles d'eau ($> 0.5L$) (articles)		

**Ce serait d'une grande aide, si vous pouviez indiquer également le poids par article des sacs en plastique ou leur nombre par kg.*

Questions sur l'utilisation de matériaux plastiques spécifiques.

3.15 Utilisez-vous des plastiques biodégradables *? Oui Non

Si oui, pouvez-vous indiquer les types de PUU utilisés et les quantités consommées ?

* «**Plastique biodégradable**»: un plastique qui est de nature à pouvoir subir une décomposition physique ou biologique, de telle sorte qu'il se décompose finalement en dioxyde de carbone (CO₂), en biomasse et en eau, et est, conformément aux normes européennes applicables aux emballages, valorisable par compostage et par digestion anaérobie.

3.16 Utilisez-vous des plastiques oxodégradables *? Oui Non

Si oui, pouvez-vous indiquer les types de PUU utilisés et les quantités consommées ?

* «**Plastique oxodégradable**»: des matières plastiques renfermant des additifs qui, sous l'effet de l'oxydation, conduisent à la fragmentation de la matière plastique en micro-fragments ou à une décomposition chimique. (Ce type de plastique n'est pas proprement biodégradable et contribue donc à la pollution de l'environnement par les microplastiques, il n'est pas compostable et nuit au recyclage des plastiques conventionnels. Il n'apporte pas d'avantage avéré pour l'environnement).

Un grand merci pour votre participation!